



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Porcs

Question écrite n° 9204

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des producteurs de porcs. Recemment les producteurs de porcs ont manifeste leur exasperation suite a la chute des cours. En effet, les prix payes aux eleveurs se situent a l'heure actuelle autour de 7,50 francs du kilogramme de carcasse pour un cout de production moyen de 9,50 francs. Face a cet effondrement des cours, il lui demande s'il entend faire droit aux revendications exprimees par la profession, qui souhaite obtenir : des mesures exceptionnelles pour degager le marche europeen par une augmentation des restitutions communautaires ; la suppression des distorsions de concurrence intracommunautaires ; le renforcement des controles sanitaires sur les porcs entrant en France ; un soutien particulier aux producteurs les plus touches par la crise ainsi que des mesures d'allegement des charges financieres et sociales pour l'ensemble des producteurs.

Texte de la réponse

Ce secteur connaît, en effet, actuellement une très grave crise de marche. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de lui apporter son soutien afin de préserver l'outil de production et la compétitivité des éleveurs de porcs. Les éleveurs vont ainsi bénéficier d'importants allègements de leurs charges financières par restructuration de leurs emprunts et report d'échéance. Ces mesures financières d'une ampleur sans précédent, seront de nature à atténuer les difficultés que connaissent les producteurs de porcs. De plus, suite aux nombreuses interventions des pouvoirs publics français, la commission des communautés européennes vient de commencer l'exécution d'une nouvelle opération exceptionnelle d'exportations de viande de porc vers la Russie. Ainsi, 40 000 tonnes seront livrées dans les prochaines semaines avec un montant réévalué de restitutions garantissant un allègement substantiel du marché communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9204

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1993, page 4418

Réponse publiée le : 21 mars 1994, page 1387